



# INSEE

## GRANDE ÉCOLE

### L'ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



## La garantie d'une solide expertise



Marina GALDERISI

Directrice Career Center,  
Relation Entreprises et  
Alternance.  
INSEEC Grande Ecole  
Paris Bordeaux Lyon

En 1996, l'INSEEC Grande Ecole a été l'une des premières écoles de management à proposer le cursus en apprentissage à ses étudiants.

Depuis, l'école n'a cessé de faire évoluer son offre de formation, convaincue de la collaboration gagnante entre l'institution académique et l'entreprise dans la formation des futurs managers.

Forte de ses 24 ans d'expérience avec plus de 4 000 étudiants diplômés par cette voie et environ 1 000 entreprises qui ont contribué à leur formation, l'INSEEC Grande Ecole accompagne les entreprises dans le choix de leurs futurs collaborateurs en proposant les profils les plus adaptés à leurs besoins et à leurs attentes.

L'apprentissage : un levier pour le financement des études et un accès facilité à l'emploi

Pour l'entreprise :

- est un atout pour le recrutement
- favorise la démarche de gestion prévisionnelle des emplois
- intensifie les échanges entre l'école et l'entreprise, permettant l'adaptation des formations aux attentes du monde du travail.

Pour l'apprenti :

- accélère l'acquisition d'une autonomie personnelle et d'une maturité professionnelle
- diversifie les modes pédagogiques, renforce la motivation et la démarche de conceptualisation des pratiques

L'INSEEC  
Grande Ecole

Grade Master

Accréditation internationale AMBA

5 campus

En France (Paris, Bordeaux et Lyon)  
A l'étranger (Londres et San Francisco)

L'étudiant qui choisit de faire ses études en alternance à  
l'INSEEC Grande Ecole bénéficie d'une formation complète en entreprise  
et prépare un diplôme grade Master en management visé par l'Etat.

RENTREE 2021

2A : 30 août 2021  
3A : 6 sept. 2021

\*\*\*

RYTHME DE L'ALTERNANCE

2 semaines en entreprise  
1 semaine à l'école

\*\*\*



# L'ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## ANNÉE ACADÉMIQUE 2021 2022

La formation en alternance est un parcours exigeant qui requiert une attitude responsable du candidat, ainsi qu'un projet professionnel construit. L'étudiant a les mêmes obligations académiques et obtient le même diplôme que ses camarades de promotion, étudiants en cycle classique.

**Le rythme est soutenu**, particulièrement en 2<sup>e</sup> année (M1). Les journées à l'école peuvent être longues et certains cours seront programmés jusqu'en début de soirée. La présence en cours est **obligatoire**.

Le contrat est signé uniquement après :

- **validation du projet professionnel du candidat et des aspects contractuels,**
- **du contenu des missions**
- **du financement du contrat.**

L'apprentissage est un projet géré uniquement avec nos CFA (Centre de Formation des Apprentis) partenaires :

- le **CFA SACEF** pour les campus de Paris et Bordeaux
- le **CFA FORMA SUP** pour le campus de Lyon.

C'est l'organisme qui, avec l'école, valide la faisabilité du contrat.

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail à temps complet (CDD ou CDI).

**L'étudiant devient salarié de l'entreprise qui délègue à l'école le temps de formation. Il perçoit donc un salaire et le coût de la formation est financé par l'entreprise et son OPCO.**

Il est essentiel de comprendre ce statut qui lui confère les mêmes droits, mais aussi, les mêmes devoirs que les autres salariés de l'entreprise.

- ◆ A l'issue du contrat, rien ne garantit une embauche définitive.
- ◆ Avec un contrat d'apprentissage l'étudiant devient apprenti et perd son statut de boursier (le cas échéant).
- ◆ Son salaire dépend de son âge et de son année d'études. Il est exonéré de cotisations sociales et n'est pas imposable.

L'étudiant ne peut participer au paiement de ses frais de formation.



# COMMENT L'ENTREPRISE FINANCE-T-ELLE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

## Article L6222-7

La durée du contrat d'apprentissage est au moins égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat.

-> apprentis en 2A (M1) : le contrat est établi **pour 2 ans**

-> apprentis en 3A (M2) : le contrat est établi **pour 1 an**

### 1. Frais de formation

La formation en contrat d'apprentissage est prise en charge par l'OPCO (OPérateur de Compétences) auquel l'entreprise est affiliée, qui finance un montant forfaitaire (coût au contrat) défini par la branche professionnelle. Le delta est à la charge de l'entreprise. Trois cas de figure sont possibles :

Coût réel de la formation INSEEC	Financement de l'OPCO (minimum et maximum selon la branche)	Reste à charge
11 950,00 €	10 031,00 €	1 917,00 €
	10 516,00 €	1 434,00 €
	10 833,00 €	1 119,00 €

L'entreprise appelle son OPCO qui vérifie le montant de sa prise en charge à l'aide de notre code diplôme : **16531211**

### 2. Salaire

L'entreprise verse un salaire à l'apprenti (exonéré de cotisations sociales dès lors que le montant est inférieur à 79 % du Smic).

#### GRILLE DE SALAIRES EN APPRENTISSAGE - FORMATION EN 3 ANS (SMIC revalorisé au 01/10/2021 pour 35h00 hebdomadaires)

Situation	avant 21 ans	de 21 à 25 ans	à partir de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année (L3) *	43 % du Smic, soit <b>668,47 €</b>	53 % du Smic, soit <b>823,93 €</b> ou 53 % du SMC* si plus élevé	<b>100 % du Smic soit 1 589,47 €</b> ou 100% du SMC** si plus élevé
2 <sup>e</sup> année (entrée en M1)	<b>51 % du Smic, soit 810,63 €</b>	<b>61 % du Smic, soit 969,58 €</b> ou 61 % du SMC** si plus élevé	
3 <sup>e</sup> année (entrée en M2)	<b>67 % du Smic, soit 1064,94 €</b>	<b>78 % du Smic, soit 1 239,79 €</b> ou 78 % du SMC** si plus élevé	

\* Cette grille est conforme à l'Article D6222-28-1 du code du travail en vigueur depuis le 01 avril 2020, modifié par le décret n°2020-373 du 30 mars 2020 - art. 1 qui statue sur la durée du contrat si la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation -> "en application du 3ème alinéa des articles L. 6222-7-1 ou L. 6222-12-1 ou en application de l'article R. 6222-23-1, l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale à ce cycle de formation».

\*\* Depuis le 1er juillet 2016, si la convention collective de l'entreprise prévoit un % et ou un SMC (salaire minimum conventionnel) supérieur(s) au SMIC, pour l'emploi occupé par l'apprenti de 21 ans ou plus, ce sont ces pourcentages et ce SMC qui se substituent à la grille ci-dessus.

# LES MODULES PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES AU PARCOURS EN ALTERNANCE

## EN 2<sup>ème</sup> ANNEE (M1)

### LE RAPPORT « ETUDE ET ANALYSE CRITIQUE DE LA CULTURE D'ENTREPRISE »

Dans ce rapport il est demandé à l'alternant.e de situer et d'analyser la culture de l'entreprise par rapport aux composantes traditionnelles de la culture d'entreprise.

### LA MISSION « VEA » (Valorisation de l'Expérience Acquisée)

C'est une composante pédagogique importante du cycle en alternance de la 2<sup>e</sup> année dans laquelle il est demandé à l'étudiant.e d'avoir une vision globale de ses missions en entreprise et de faire un premier bilan de compétences.

C'est un travail d'analyse qui sert à la fois de bilan professionnel mais aussi de bilan personnel par rapport à l'évolution de ses compétences.

C'est une véritable plus-value et mise en valeur de la personnalité de l'étudiant.e, de son savoir et de son savoir-faire.

### LA MISSION « INTERNATIONALE »

Le diplôme de l'INSEEC Grande Ecole est délivré à des jeunes qui auront acquis des compétences liées à l'international. Elles doivent être acquises lors de missions exercées à l'étranger. Ce temps de formation de **4 semaines maximum** est à organiser pour les étudiants en alternance en fin de 2<sup>e</sup> année **sur la base du volontariat (bonus : 3 credit ECTS) et avec l'accord de l'entreprise d'accueil en contrat d'apprentissage.**



## EN 3<sup>ème</sup> ANNEE (M2)

### LE BILAN DE PARCOURS EN ENTREPRISE

Ce moment de rencontre pour l'ensemble des partenaires a lieu deux fois dans l'année. C'est la garantie d'une information commune dont l'apprenti.e est à la fois le garant et le témoin. C'est un outil d'évaluation pour l'entreprise qui sera pris en compte dans la moyenne générale de l'apprenti.e

### LE RAPPORT « MISSION ET PROGRESSION »

L'apprenti.e rédige une synthèse sur les objectifs et les attentes du parcours en alternance qui lui permet de faire un point sur les compétences, les étonnements, les difficultés, les satisfactions, les leçons personnelles, les savoir-faire et les savoir-être acquis tout au long de son parcours en alternance.

# VOS CONTACTS

**Marina Galderisi**  
Directrice Career Center, Relation  
Entreprises & Alternance

**PARIS**  
27 avenue Vellefaux  
75010 PARIS



**Jérôme Devard**  
jdevard@inseec.com  
01 42 09 96 64

**BORDEAUX**  
Hangar 19  
Quai de Bacalan  
33070 BORDEAUX



**Daniel Ambry**  
bchartier@inseec.com  
05 56 00 73 75

**LYON**  
25 Rue de l'Université  
69007 Lyon



**Jade Cardon**  
jcardon@inseec.com  
04 78 29 77 38